

Projet Educatif

Rappel des orientations institutionnelles.

Selon l'article 3 de ses statuts, l'Association a pour but " l'organisation de séjours de vacances et de découverte afin de promouvoir l'épanouissement culturel, sportif et social des individus".

Définition du projet éducatif.

Le projet s'articule autour de quatre grands axes :

- autonomie
- respect
- valorisation des potentiels individuels
- découverte de la notion "d'identité culturelle"

Tranche d'âge.

Conformément aux orientations du projet éducatif, le camp est ouvert aux adolescents âgés de 12 à 17 ans afin de pouvoir les confronter à des situations où, sans la présence des animateurs, ils pourront évoluer de façon autonome. Exemple : parcours d'orientation, étape par groupe autonome.

L'AUTONOMIE :

L'individu doit pouvoir exister dans son action au sein du groupe et prendre part de façon active aux décisions et à leurs mises en œuvre.

L'équipe pédagogique devra donc dans son projet donner une vraie place à la parole du jeune et une réponse attentive et réfléchie à ses demandes. Ceci dans le respect des règles de sécurité morales et physiques.

LE RESPECT :

Il est attendu de l'ensemble des protagonistes la prise en compte de l'autre et de son environnement.

Cette prise en compte passe en premier lieu par le respect de l'individu dans ses choix de vie et de ses biens qu'il fasse partie ou non du groupe.

LA VALORISATION DES POTENTIELS INDIVIDUELS :

Chaque jeune au travers de son séjour doit pouvoir, par les activités qui lui sont proposées, trouver un moyen d'exprimer sa personnalité et ses capacités quelles soient physiques, artistiques ou intellectuelles.

DECOUVERTE DE LA NOTION 'D'IDENTITE CULTURELLE'

Un intérêt tout particulier devra être porté aux notions identitaires et culturelles, dans but de favoriser la compréhension des particularités locales et ainsi permettre une meilleure intégration.

MESURES PRISENT POUR INFORMER LES DIRECTEURS ET LES ANIMATEURS DU CENTRE DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DES ACTIONS :

Les différents acteurs du centre de vacances sont réunis pour un week-end de travail au cours duquel sont présentés le projet éducatif ainsi que les moyens financiers et matériels mis à leurs dispositions afin de le réaliser.

A l'issue de cette réunion est établi le projet pédagogique.

L'organisateur informe le directeur et les animateurs de la transmission, aux parents, des projets éducatifs et pédagogiques pour approbation.

CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF :

Dans les camps ARDECHE OXYGENE un organisateur participe entièrement à chaque séjour en qualité de directeur ou d'animateur.